



## EXAMEN DE DEMI-LICENCE

(Procès-verbal de la première série d'épreuves de la licence ès lettres)

Monsieur MASTRANGELO RICARDO

No 01305432

Règlement 1999    A JAPONAIS    B HIST. DE L'ART    C HIST. GENERALE

Modules A    JAPONAIS			Coeff.	Note	Crédits
AB1	Ecrit	Langue japonaise moderne	1.5	5.00	18
	Attestation	Langue japonaise moderne			
AB2	Oral	Histoire et civilisation japonaises	0.5	4.50	6
	Attestation	Histoire et civilisation japonaises			
AB3	Evaluation	Initiation au japonais moderne	1.5	5.50	18
AB4	Evaluation	Domaines de la civilisation et de la culture japonaises	0.5	5.00	6
Moyenne de la discipline    A    =    5.13 ( 48 crédits )			Total	20.50	

Modules B    HIST. DE L'ART			Coeff.	Note	Crédits
AB1	Ecrit	Dissertation d'histoire de l'art contemporain	1.0	3.00	
	Attestation	Histoire de l'art contemporain			
AB2	Oral	Histoire de l'art moderne	1.0	4.00	
AB3	Evaluation	Introduction à l'histoire de l'art médiéval	1.0	4.25	12
AB4	Evaluation	Histoire de l'art médiéval	1.0	3.00	
Moyenne de la discipline    B    =			Total		

La discipline n'est pas achevée

Modules C    HIST. GENERALE			Coeff.	Note	Crédits
C1	Ecrit	Dissertation d'histoire moderne	1.0	4.00	12
	Attestation	Histoire moderne			
C2	Oral	Histoire contemporaine	1.0	4.50	12
	Attestation	Histoire contemporaine			
Moyenne de la discipline    C    =    4.25 ( 24 crédits )			Total	8.50	

Moyenne de la demi-licence =

L'examen de demi-licence n'est pas achevé

Genève, le 25 février 2005

Le doyen de la Faculté des lettres

IL NE SERA DELIVRE AUCUN DUPLICATA
------------------------------------

Les épreuves sont appréciées par des notes allant de 0 (minimum) à 6 (maximum). La note de 4 est exigée au minimum pour la moyenne de réussite. Délai d'opposition 30 jours, conformément aux dispositions de l'article 4, alinéa 1, du règlement interne relatif aux procédures d'opposition et de recours.